



DECLARATION LIMINAIRE DES ELU-E-S CGT FINANCES PUBLIQUES PARIS

CAP locale n°1 (catégorie A) du 22 juillet 2014

Monsieur le Président,

Suite aux revers électoraux des élections municipales puis européennes, le Président de la République a annoncé sa volonté de constituer un « gouvernement de combat ».

Mais que souhaite donc combattre François Hollande ? La pauvreté croissante, le chômage, l'austérité, la remise en cause des acquis sociaux... bien au contraire, il a indiqué qu'il souhaitait accélérer la mise en place du pacte de responsabilité et trouver le plus vite possible les 50 milliards d'économie « nécessaires » pour rentrer le plus vite possible dans les critères de convergence.

Il a confié cette mission à Michel Sapin, nouveau Ministre des Finances, qui, comme chacun le sait, a déjà fait ses preuves au ministère du travail en matière de lutte contre le chômage ! Un triste nouveau record vient en effet d'être battu, la hausse du chômage atteint 4,1% sur un an.

Depuis son arrivée à l'Élysée il y a deux ans, le bilan de François Hollande en matière sociale est affligeant : le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté en France, est en constante augmentation, les plans sociaux et les fermetures d'entreprises se multiplient, ainsi que les attaques en règle contre le Code du Travail, la désindexation des retraites sur l'inflation, entraînant la paupérisation programmée pour des millions de retraités, l'allongement de la durée de cotisation à 43 annuités pour obtenir une retraite à taux plein et le transfert du financement de la politique familiale vers la fiscalité.

A travers ses choix politiques, ce gouvernement affaiblit et remet en cause les droits des salariés, des privés d'emploi et des retraités.

Ces choix font payer aux salariés les cadeaux faits aux grandes entreprises et au monde de la finance.

Le pacte de responsabilité annoncé par le Président de la République offre un nouveau cadeau de 35 milliards d'euros d'exonérations de charges sociales pour les entreprises qui s'ajoutent aux quelques 28 milliards d'exonérations annuelles déjà effectives.

Après une année 2013 déjà lourdement frappée du sceau de l'austérité, l'accélération de la réduction des dépenses publiques se confirme pour 2014. Enfermé dans sa logique de baisse des dépenses publiques, le gouvernement prévoit une réduction de 15 milliards d'euros qui s'ajoute aux dernières attaques antisociales telles que l'allongement de la durée de cotisation pour les retraités ou la hausse de la TVA. A l'opposé, de nouveaux cadeaux au patronat et aux actionnaires sont annoncés.

Pour les fonctionnaires, cela se traduit, par la poursuite du gel du point d'indice, la non reconnaissance des qualifications et par des suppressions de postes. Par ailleurs, les différents rapports « Pécheur » ou celui sur « l'affectation et la mobilité des fonctionnaires sur le territoire » laissent présager de nouvelles régressions sur les droits et garanties.

En matière de frais de déplacements et de régime indemnitaire : la CGT attend toujours une réponse au courrier qui a été adressé au directeur régional à la mi juin sur le remboursement des frais de transport des agents itinérants dont notamment les vérificateurs. Ce courrier se terminait ainsi : "la CGT Finances Publiques Paris vous enjoint de satisfaire au cadre réglementaire en matière de frais de déplacement en prenant en charge les frais de transport à Paris et dans les communes limitrophes. Vous avez l'obligation de donner toutes les informations nécessaires aux agents sur les modalités de remboursement des frais de déplacement et des frais de repas pour les agents."

Sur la sortie des IFDD, La CGT revendique que tous les itinérants de la DGFIP soient reconnus à l'identique et que les vérificateurs des DDFIP/DRFIP bénéficient aussi de l'ACF « sujétions pour fonctions particulières ». La CGT note aussi avec insatisfaction que l'ACF « contrôle fiscal RIF » a été remplacée par l'ACF « non pérenne » mais pas pour les mêmes agents. Vous réglez pour le « stock » mais ce régime est bien supprimé pour les nouveaux agents, réalisant du contrôle fiscal (PCE, BDV, FI, Brigades FI...), affectés en DDFIP/DRFIP en Ile-de-France. C'est inadmissible !

S'agissant des collègues du service des Domaines affectés "direction", la CGT revendique le bénéfice de l'ACF « expertise / encadrement » comme les autres agents de direction. Sur l'ACF « expertise / encadrement » nous nous félicitons de l'harmonisation pour les A directions annoncée par le DG lors du CTR du 20 mai mais nous déplorons la mesquinerie dévoilée lors du RTA du 12 juin à savoir un montant annuel de 1926,75€ alors que précédemment pour les A de la filière fiscale en Ile-de-France ce montant annuel était respectivement de 2134,55€ du 4e au 12e échelon et de 1940, 50 € en deçà. La CGT reste en attente de décisions concernant les A « encadrant », notamment les adjoints des postes comptables/fondés de pouvoir SIE. Enfin, la CGT rappelle l'engagement de régler rapidement le régime indemnitaire des inspecteurs affectés au 1ermars 2014 avec la rétroactivité à leur date d'affectation.

En matière de suppressions d'emplois : depuis 2002, environ 30 000 emplois ont été supprimés à la DGFIP . La Loi de Finances 2014 se décline à la DGFIP par 2002 suppressions d'emplois (-125 A+, -315 A, -562 B, - 1000 C et -14 pour transferts entre programmes budgétaires). La conséquence pour la DRFIP Paris se chiffre à -154 (- 8 A+, -47 A, -93 B, -6 C). Il faut ajouter 8 suppressions d'emplois d'huissiers et 19 emplois d'IP Filière Fiscale (postes vacants) pour « régularisation » du tableau des emplois à Paris. Le véritable chiffre à la DRFIP Paris est donc de - 181 ! Paris a subi 681 suppressions d'emplois depuis la création de la DRFIP en 2010, soit environ 10% des effectifs. Quelques nouveautés sont à noter : une contribution des cadres A+, des suppressions de cadres A essentiellement dans les services de direction (-38).

Comme première traduction du plan de 50 milliards d'économies , le projet de loi de finances rectificative pour 2014, vient d'être voté. En son centre, 1,6 milliard d'euros d'annulations de crédits de l'Etat. Tous les ministères vont contribuer aux objectifs de correction dont l'Education nationale (moins 189 millions d'euros), les Finances et comptes publics (moins 150 millions) Dans notre Administration confirmée comme non prioritaire par le gouvernement, de nouvelles charrettes de suppressions d'emplois se profilent puisqu'au titre de l'année 2015, près de 2 500 emplois devraient de nouveau disparaître.

Comment faire fonctionner les services dans ces conditions ? Ce sont des pans entiers de missions qui sont abandonnés . Les agents de tous grades subissent au quotidien les conséquences de ces choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions, la plupart du temps dans l'urgence.

Lors des CAPL A et C du département de l'Essonne, la direction locale a affecté suivant les nécessités de service au sein de la même mission-structure dans la RAN, les agents en s'affranchissant de la règle de l'ancienneté et ce en s'appuyant une note DG (note RH 1C et 2 A du 27-12-2013 dont voici un extrait : « *Les mutations locales (A/B/C) au sein d'une même RAN sont effectuées en tenant compte prioritairement de l'intérêt du service et des agents . L'ancienneté continue à s'appliquer quand il n'y a pas d'enjeu particulier tenant à l'intérêt du service ou au vœux des agents ; elle peut notamment être utilisée pour départager des agents ayant des compétences similaires. »*

Confirmez vous l'existence de cette note, auquel cas, nous vous prions de nous en donner copie. Nous dénonçons ce changement des règles d'affectation, sans concertation avec les organisations syndicales et nous nous opposons dès à présent à son éventuelle application à Paris.

Au vu de l'évolution du système d'affectation qui a tendance à s'adapter aux suppressions d'emplois mis en place par l'administration, le risque est grand de voir remis en cause la possibilité de muter au titre de la convenance personnelle. Nous dénonçons à ce sujet la pratique de l'administration qui consiste à indiquer que certains départements de province sont ouverts, alors que des agents extérieurs aux départements ne rentrent pas au projet. L'administration

justifie le blocage des mutations des agents de la DGFIP par la nécessité de répartir la pénurie d'effectif.

Concernant le mouvement local proprement dit :

Dans la note de campagne du 21 mai 2014, il est indiqué qu'il s'agit du premier mouvement local unifié des inspecteurs des Finances Publiques, élaboré à partir de règles de gestion totalement harmonisées. Or, cette assertion n'est pas tout à fait exacte, puisque les inspecteurs direction ex GP ne sont pas affectés par pôle et que les A des trésoreries CHS, CAS, EPL 15/20 ne sont pas affectés à la RAN-arrondissement mais sur Paris.

Où en est-on du groupe de travail national sur les règles de gestion à Paris que vous nous aviez annoncé ?

Nous dénonçons la transmission tardive et partielle des fiches de souhait ainsi que l'absence de la liste des positionnement des détachés, ALD, inspecteur direction. De plus, nous regrettons l'absence de communication des fiches de souhait des inspecteurs direction.

Nous constatons qu'il a été demandé à des collègues de faire une fiche de souhait aux fins de détachement dans tel ou tel service, particulièrement en difficulté suite aux réductions d'effectif. De manière contradictoire, vous annoncez la fin programmée des détachements mais devant vos contraintes de gestion, vous conseillez à certains collègues d'en solliciter un via une fiche de souhait.

Concernant le déroulement de cette CAPL, nous proposons la chronologie suivante:

Travaux préparatoires : communication huit jours avant la tenue de la CAPL des fiches de vœux et de souhait ainsi que les positionnements de tous les collègues.

Déroulement de la séance :

- 1 – Communication au plus tôt des positionnements des collègues ALD, en Direction, détachés et EDRA, suivi du temps nécessaire à leur examen au regard des fiches de souhait.
- 2 – Examen du mouvement d'affectation locale.
- 3 – Débat sur la situation des collègues ALD, en Direction, détachés et EDRA.
- 4 – Vote sur le mouvement d'affectation locale.
- 5 – Questions diverses.

Suite à l'analyse du mouvement :

avant le positionnement des ALD et des EDR, ce mouvement fait apparaître 60 vacances d'emplois.

PPR	PGPE	PSPL	PCE*	SIE*	SIP*	PRS*	BDV*	Total
4	3	9	9	7	6	4	18	60

*PCE : 1^{er}, 6^{ème}, 8^{ème} Roule, 9^{ème} (2), 10^{ème}, 17^{ème} Ternes, 18^{ème}, et 20^{ème}.

*SIE : 2^{ème} Bonne Nouvelle, 4^{ème}, 9^{ème} Est, 16^{ème} Muette, 16^{ème} Porte Dauphine, 17^{ème} Batignolles, 19^{ème} Buttes Chaumont.

*SIP : 9^{ème}, 14^{ème} Montparnasse, 10^{ème} Nord, 16^{ème} Porte Dauphine, 18^{ème} Clignancourt (2).

*PRS : Centre (2), Sud-Ouest (2).

*BDV : 6^{ème} Ouest, 7^{ème} Ouest, 10^{ème} Ouest, 1^{ère} Centre, 12^{ème} Centre (4), 13^{ème} Centre, 6^{ème} Est (2), 3^{ème} Nord (2), 4^{ème} Nord (2), 7^{ème} Nord (2) et 8^{ème} Sud.

Nous demandons le comblement de tous les emplois vacants.

De plus, nous demandons la réactivation des quatre brigades « fantômes » subsistantes : 4e BDV, 7e BDV et 13ème BDV Ouest ainsi que la 6e BDV Est.

La CGT réaffirme ses revendications :

- l'arrêt des suppressions d'emplois et des créations d'emplois à la hauteur des besoins
- le respect de la règle de l'ancienneté administrative dans les mouvements locaux sans aucune dérogation
- la suppression des postes à profil ou à avis
- le pourvoi de tous les postes vacants
- des affectations locales les plus fines possibles et prononcées à la résidence (à l'arrondissement à PARIS), à la structure, au service, sans limitation du nombre de vœux
- un TAGERFIP de la DRFIP pour les emplois de direction en adéquation avec les charges de ces structures
- pour les inspecteurs de direction, l'affectation au plan local selon la division et le service

En conclusion, nous précisons que l'ensemble de nos remarques ne sauraient remettre en cause la qualité du travail réalisé par le service RH mais vise uniquement la responsabilité politique du DRFIP Paris qui refuse de soumettre à l'examen de cette CAPL l'ensemble du mouvement des inspecteurs et inspectrices au 01/09/2014.

Nous voterons contre ce mouvement d'affectation locale.